

"JEUDI de l'AFREF" 28 mars 2019 de 8h45 à 12h45
IGS, Amphi 11 rez-de-chaussée – 12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

CERTIFICATION : UTILITE SOCIALE ? UTILITE ECONOMIQUE ?

La loi du 5 septembre 2018 relative à la formation professionnelle place les partenaires sociaux, notamment à travers les branches, au cœur de la question des certifications.

La certification professionnelle est la reconnaissance par une autorité légitime d'une qualification ou d'un savoir-faire dans un domaine professionnel défini.

Les certifications comprennent les diplômes, les titres et les certificats de qualification professionnelle (CQP).

Actuellement, il existe trois grands types de certification :

- Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrée au nom de l'État sous la responsabilité de ministères,
- Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés par des organismes en leur nom propre, chambres consulaires, entreprises privées, organismes de formation, ...
- Les certificats de qualification professionnelle délivrés par les branches professionnelles en leur nom propre. Ils répondent à des besoins de qualification spécifique repéré par les branches.

Que ce soit à travers les branches ou à travers France compétences, les conditions de création ou de rénovation d'une certification risquent d'être modifiées.

Doit-on craindre ces modifications ? Les certifications conserveront elles leur utilité sociale ? leur utilité économique ?

Au cours de ce "jeudi" 28 mars les points suivants seront abordés :

- Le système tel qu'il existe aujourd'hui et quelques points de repères historiques,
- Les acteurs de la certification et leur rôle,
- Les évolutions portées par la loi de septembre 2018.

Programme de la matinée

8h30 Accueil des participants

8h45 Le système des certifications, de quoi parle-t-on ? par **Catherine NASSER**, *Secrétaire de l'AFREF*

9h30 La classification européenne des aptitudes/compétences, certifications, et professions (ESCO) par **Francis PETEL**, *Vice-Président de la Commission Nationale Education Formation de la CPME.*

10h15 Echanges avec la salle

10h30 PAUSE

10h 45 La commission de France compétences en charge de la certification, rôle et fonctionnement par **Mikaïl CHARBIT** et **Vincent CAPUTO**, *respectivement directeur et directeur-adjoint de la certification professionnelle.*

11h30 Echanges avec la salle

12h00 Synthèse et perspectives